

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu les articles R. 513-22 à R. 513-42 du code monétaire et financier et, notamment, l'article R. 513-33 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Philippe RENAULT, Directeur de l'Agence de Niamey, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de l'Agence de Niamey visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe RENAULT, Directeur de l'Agence de Niamey, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Madame Julie GABET-OUAHIOUNE, chargée de mission de l'Agence de Niamey ou Monsieur Franck LEROY, chargé de mission de l'Agence de Niamey.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 08 septembre 2016
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX